

Jean-Philippe Watbled
 Université de la Réunion

LE SYSTÈME VERBAL DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS : PRINCIPES SYNTAXIQUES ET PROSODIQUES

L'objectif de cet article est de mettre au jour des principes organisationnels sous-jacents régissant la grammaire du verbe en créole réunionnais¹. J'essaierai de montrer comment, par sa dynamique interne, cette langue a généré des structures nouvelles à partir de matériaux linguistiques essentiellement issus de formes de français dialectal (sur cette question, voir par exemple Chaudenson 1974, 2003). En particulier, nous verrons comment certains paramètres prosodiques entrent en interaction avec la composante syntaxique de la langue.

L'examen des données présentées ici sans *a priori* révélera que le créole réunionnais a conservé des éléments de flexion verbale, alors que les autres créoles à base française, que ce soit ceux de l'océan Indien² ou ceux de l'Atlantique, en ont perdu toute trace. À cela s'ajoute le fait que le réunionnais a un système d'auxiliaires connaissant eux-mêmes la flexion. Dans cette langue, le nombre de particules préverbaux invariables, si caractéristiques des autres créoles, se limite à deux, dont une seulement, /te/³, est spécialisée dans l'expression du temps et de l'aspect, tandis que l'autre, le préverbe /i/, qui a donné du fil à retordre à bien des linguistes, joue le rôle d'un marqueur prédicatif (et non celui d'un marqueur de temps/aspect, contrairement à ce qui est souvent affirmé).

Le système verbal

Non seulement le réunionnais a conservé des traces non négligeables de flexion verbale, mais il connaît en outre une bipartition entre deux types de formes verbales de ce point de vue. Chaque verbe partage ainsi son paradigme flexionnel en deux séries :

¹ Pour ce qui est des théories générales de la créolisation, même si le rapport avec les analyses présentées ici est souvent indirect, je précise que cette contribution se situe dans le cadre de travaux de chercheurs comme Chaudenson ou Mufwene (voir par exemple Chaudenson 2003, Mufwene 2005). Pour le lexique du créole réunionnais, le maître ouvrage demeure Chaudenson 1974 et pour ce qui est des travaux sur la grammaire de cette langue, on peut citer entre autres Cellier 1985 et Staudacher-Valliamée 2004. On trouve aussi des « Notes grammaticales » dans Chaudenson 1974 (p. 329-381).

² Les autres créoles de l'océan Indien sont le mauricien et le seychellois.

³ Pour les exemples, j'ai choisi une transcription phonologique (entre barres obliques). J'ai eu recours aux symboles de l'API (Alphabet Phonétique International) à deux exceptions près. Petit guide pour le lecteur non familiarisé avec l'API : /y/ = fr. *u*, /u/ = fr. *ou*, /e/ = fr. *é*, /ø/ = fr. *eu* ; pour les voyelles nasalisées : /ẽ/ = fr. *in*, /õ/ = fr. *on*, /ã/ = fr. *an* ; /j/ = fr. *y* dans *yeux*, /w/ = fr. *ou* dans *oui*. Pour les chuintantes, je n'ai pas suivi l'API, préférant les symboles /ʃ/ (fr. *chou*) et /ʒ/ (fr. *joue*) qui permettent mieux que ceux de l'API de rapprocher visuellement les chuintantes (/ʃ/, /ʒ/) et les sifflantes (/s/, /z/), qui constituent un sous-système. Par ailleurs, il existe en créole réunionnais deux variétés de prononciation, l'une plus proche du français et l'autre plus éloignée. J'ai transcrit les exemples dans la variété la plus proche du français, qui comprend les voyelles /y/ (cf. fr. *lu*), /ø/ (cf. fr. *peu*), et les chuintantes /ʃ/, /ʒ/, absentes de l'autre variété. Pour les lecteurs qui voudraient lire les exemples dans la variété la plus éloignée du français, il suffit de pratiquer les conversions suivantes : /y/ → /i/, /ø/ → /e/, /ʃ/ → /s/, /ʒ/ → /z/ ; exemple : /ʒystis/ → /zistis/ (« justice »). En ce qui concerne les sifflantes et les chuintantes, on comprend ainsi mieux pourquoi j'ai préféré les symboles /ʃ/ et /ʒ/ à ceux de l'API pour les secondes. Enfin, notons qu'en syllabe couverte (i.e. fermée par une consonne), les voyelles moyennes /e/, /ø/, /o/, sont réalisées mi-ouvertes : /tet/ (« tête »), par exemple, se prononce [tɛt].

- des formes qui possèdent un temps (au sens morphosyntaxique) et qui pour cette raison peuvent être dites tensées⁴ ;

- des formes non tensées, autrement dit dépourvues de temps au sens indiqué ci-dessus.

Les formes tensées sont également finies⁵, ce qui signifie qu'elles ont la capacité de pouvoir entrer dans une relation prédicative indépendante avec un sujet exprimé, contrairement aux formes non tensées qui n'ont pas cette propriété et sont donc non finies.

L'une de mes hypothèses est que la fréquence d'emploi du marqueur prédicatif préverbal /i/ est fortement liée à cette bipartition. En d'autres termes, le réunionnais a recours au préverbe /i/ avant des formes verbales tensées (avec des exceptions apparentes que j'expliquerai). Ainsi, on a une forme verbale tensée /vø/ (précédée de /i/) suivie d'une forme verbale non tensée /mãže/ (non précédée de /i/) dans /zot i vø pa mãže/ (« ils ne veulent pas manger »).

Pour exprimer le temps et l'aspect, le créole réunionnais dispose de trois types d'éléments : des préverbes, des marqueurs flexionnels suffixaux (= désinences) et des auxiliaires. Ces éléments obéissent à des règles combinatoires très précises que nous verrons plus loin.

Je commencerai par exposer l'ensemble du paradigme des formes tensées du verbe⁶. Les verbes /le/ (« être ») et /la/, /na/ (« avoir ») présentent l'avantage pratique suivant : le locuteur a volontiers recours à l'ensemble des tiroirs flexionnels de ces verbes, plus qu'avec les autres verbes. On a ainsi avec /le/ :

- présent : /zot le kōtã/ (« ils sont contents ») ;
- imparfait : /zot lete kōtã/ (« ils étaient contents ») ;
- futur : /zot i sra kōtã/⁷ (« ils seront contents ») ;
- conditionnel : /zot i sre kōtã/ (« ils seraient contents »)⁸.

On peut considérer que le présent est le tiroir flexionnel de base des formes tensées⁹, tiroir non marqué, alors que les autres tiroirs sont marqués. Le tiroir non marqué se caractérise par l'absence de

⁴ J'ai ici recours, faute de mieux, à un calque de l'adjectif anglais *tensed*, qui désigne des formes verbales porteuses d'un temps morphosyntaxique, autrement dit de ce qu'on appelle en anglais *tense* (< latin *tempus*). En français, par exemple, le présent, l'imparfait ou le futur sont des formes tensées, tandis que l'infinitif et les participes sont des formes non tensées. Par ailleurs, je rappelle que le créole ne connaît pas l'accord du verbe avec le sujet : les formes verbales tensées du réunionnais ne sont donc pas des formes « personnelles ». Je précise à ce propos que pour les pronoms personnels, j'ai choisi les abréviations suivantes : 1sg, 2sg, 3sg, 1pl, 2pl, 3pl (1sg = première personne du singulier, etc.).

⁵ Étant donné l'équivalence en créole entre tensé et fini, ainsi qu'entre non tensé et non fini, je me contenterai le plus souvent d'utiliser les termes tensé et non tensé pour ce qui est des formes verbales.

⁶ Comme le verbe ne connaît pas l'accord, un seul pronom sujet suffit pour illustrer le paradigme. J'ai choisi /zot/ (« vous », « ils/elles », soit 2pl/3pl), qui ne se contracte pas avec le préverbe /i/ et n'entraîne pas l'effacement phonologique de ce dernier, laissant ainsi « intactes » les structures générées par la syntaxe.

⁷ La présence ou l'absence de /i/ dans ce paradigme sera expliquée plus loin.

⁸ Il m'arrivera de donner des exemples pouvant sembler peu naturels ou incomplets au lecteur créolophone, mais il faut comprendre qu'il s'agira dans ce cas d'illustrer des paradigmes : dans cette optique, les exemples en question seront plutôt à rapprocher des tableaux de « conjugaison » du français.

⁹ Comme la plupart des créolistes, j'utilise comme lemme du verbe ce que j'appelle ici la forme tensée non marquée : par exemple, /le/ pour « être », /dãs/ pour « danser », etc. Je rappelle qu'on appelle lemme la forme-type ou forme de citation d'un lexème.

marqueur flexionnel, alors qu'on a les marqueurs flexionnels suivants pour les autres tiroirs de formes tensées : /-e/ pour l'imparfait, /-ra/ pour le futur et /-re/ pour le conditionnel¹⁰.

Le futur en /-ra/ sera appelé ici futur flexionnel. Pour l'expression du renvoi à l'avenir, il est en fait en concurrence avec une structure auxiliée à l'aide de /va/ : ainsi l'énoncé /zot va et kōtā/ (« ils seront contents ») est sémantiquement équivalent à /zot i sra kōtā/ (*id.*). Notons que dans /zot va et kōtā/, l'auxiliaire /va/ est suivi de l'infinitif du verbe /le/, c'est-à-dire /et/ (« être »). Il est clair que le paradigme du verbe /le/ est révélateur de l'existence d'une flexion du verbe réunionnais.

Voyons à présent ce qu'il en est avec un verbe ordinaire comme /māž/ (« manger »). Dans ce cas, pour le renvoi à l'avenir, le locuteur manifeste une nette préférence pour /va/ au détriment du futur flexionnel, et pour ce qui est de l'imparfait, le recours au préverbe /te/ est plus fréquent que l'imparfait flexionnel en /-e/, du moins dans les variétés de créole les moins francisées. On aura ainsi :

- présent : /zot i māž/ (« ils mangent ») ;
- imparfait : /zot te (i) māž/ (« ils mangeaient ») ;
- futurité¹¹ : /zot va māže/ (« ils mangeront ») ;
- conditionnel : /zot i māžre/ (« ils mangeraient »).

Le préverbe /i/ est obligatoire¹² au présent et au conditionnel, facultatif à l'imparfait formé à l'aide du préverbe /te/ et interdit après l'auxiliaire /va/.

L'imparfait avec /te/ est parfois qualifié d'imparfait basilectal. Il est en concurrence avec un imparfait qualifié d'acrolectal dans la même logique, qui est formé directement avec le suffixe /-e/ : /zot i māže/ (« ils mangeaient »). J'ajoute qu'à l'imparfait formé avec le préverbe /te/, celui-ci est en fait suivi de la forme tensée non marquée du verbe, c'est-à-dire du « présent ». Dans /zot te (i) māž/, on a donc : (i) le préverbe d'imparfait /te/ ; (ii) le préverbe /i/ (optionnellement) ; la forme tensée non marquée du verbe. Cet imparfait s'obtient finalement en ajoutant le préverbe /te/ au « présent » : /zot i māž/ ⇒ /zot te (i) māž/.

Les deux formes d'imparfait sont sémantiquement équivalentes. Ce caractère périphrastique est corroboré par une équivalence formelle terme à terme, dans la mesure où le préverbe /te/ assure exactement la même fonction que la désinence /-e/. Comparons en effet /zot te (i) māž/ et /zot i māže/ : dans le premier cas, le marqueur de l'imparfait précède la base verbale /māž/, ce qui donne un imparfait périphrastique (analytique) ; dans le second cas, le marqueur désinentiel /-e/ est à droite de cette base, ce qui donne un imparfait flexionnel (synthétique).

Pour ce qui est de la futurité, la structure auxiliée illustrée par /zot va māže/ (= auxiliaire /va/ + infinitif) est en concurrence avec le futur flexionnel : /zot i māžra/¹³. Cependant, cette forme de futur

¹⁰ Comme en français, on retrouve au conditionnel une partie du marqueur du futur (/r/) combinée au marqueur de l'imparfait (/e/).

¹¹ J'utilise le terme futurité pour le point de vue notionnel (renvoi à l'avenir) et je réserve le terme futur au futur flexionnel.

¹² Obligatoire au moins en style normal pour la majorité des locuteurs. La variation, y compris intra-idioclectale, fait que l'on ne peut rien exclure.

¹³ Remarquons dès à présent que le /i/ apparaît avec le futur flexionnel : /zot i māžra (pa)/, alors qu'il est interdit avant l'auxiliaire /va/, malgré l'équivalence sémantique : /zot va māže/. Nous y revenons plus loin.

flexionnel est beaucoup plus fréquente dans les phrases négatives /zot i mǎžra pa/, ou pour une injonction plutôt que pour une assertion¹⁴.

Nous n'en avons pas terminé avec la futurité. En effet, le créole réunionnais oppose un renvoi à l'avenir non imminent, que nous venons de voir, et qui connaît deux formes en concurrence (/zot va mǎže/, /zot i mǎžra/), à un renvoi à l'avenir imminent, exprimé par le verbe /sava/¹⁵ : /zot i sava mǎže/. On se retrouve donc avec trois expressions de la futurité. Exemples avec le verbe /le/ :

- (1) /zot i sra malad/ (« ils seront malades ») ;
- (2) /zot va et malad/ (« ils seront malades ») ;
- (3) /zot i sava et malad/ (« ils vont être malades »).

Il est important d'insister sur les faits suivants : ce sont les phrases (1), sans auxiliaire, et (2), avec auxiliaire, qui sont sémantiquement équivalentes, en exprimant la futurité non imminente, et qui s'opposent ensemble à la phrase (3), expression de la futurité imminente ; l'absence ou la présence du préverbe /i/ est manifestement insensible à la question du sémantisme, puisqu'on le trouve dans (1) et (3), énoncés qui ne sont justement pas équivalents de ce point de vue.

Nous allons passer maintenant aux différents tiroirs du parfait, formés surtout, mais non exclusivement, à l'aide de l'auxiliaire /la/ (« avoir »). Pour l'équivalent du français « ils ont mangé », on a en créole /zot la mǎže/¹⁶. Mais le créole possède une opposition inconnue du français, en distinguant le parfait avec ou sans un second auxiliaire, /fin/, issu du participe passé du verbe français « finir » qui a été grammaticalisé. On a ainsi : /zot la mǎže/ ~ /zot la fin mǎže/. La première phrase peut se traduire par « ils ont mangé », et la seconde par « ils ont (déjà) mangé ». On peut dire que la forme /fin/ exprime l'idée du dépassement de la borne droite de l'événement, l'énonciateur se situant mentalement au-delà de la dernière phase de la durée (/zot la fin mǎže/) ou au-delà de l'occurrence de l'événement, comme dans /zot la fin vwar ut kaz/ (« ils ont déjà vu ta maison »). Je propose d'appeler aspect transcendant¹⁷ la valeur véhiculée par la combinaison /la fin/.

Du point de vue flexionnel, l'auxiliaire /la/ est dans les deux cas au présent (= forme tendue non marquée). Mais on retrouve au parfait les mêmes tiroirs que pour les structures non auxiliées : présent, imparfait, futur, conditionnel, ces temps morphosyntaxiques étant portés par l'auxiliaire /la/ ou /le/, selon les cas. Voici ce que cela donne (à gauche les formes sans /fin/ et à droite les formes avec /fin/) :

- | | | |
|------------------|-------------------|---|
| - présent : | /zot la mǎže/ ; | /zot la fin mǎže/ ; |
| - imparfait : | /zot lave mǎže/ ; | /zot (le)te fin mǎže/ ; |
| - futur : | /zot nora mǎže/ ; | /zot nora fin mǎže/, /zot i sra fin mǎže/ ; |
| - conditionnel : | /zot nore mǎže/ ; | /zot nore (te) fin mǎže/, /zot i sre fin mǎže/. |

¹⁴ Notons aussi que la forme /va/ se contracte avec le pronom sujet de 1sg /mwē/ (« je ») : ainsi on entendra /ma mǎž kari/ pour « je mangerai le carri », avec une contraction de /mwē va/ en /ma/.

¹⁵ La transcription /sava/ choisie ici représente en fait une série de variantes : /sava/, /saa/, /sar/, /sa/.

¹⁶ Le préverbe /i/ est interdit avec cet auxiliaire.

¹⁷ Le terme est inspiré de la théorie de la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume.

Dans ce tableau, le temps flexionnel indiqué à gauche est porté par l'auxiliaire du parfait. Plusieurs remarques sont ici nécessaires.

- Le présent de l'auxiliaire donne l'équivalent de ce que la tradition scolaire appelle le passé composé français (« ils ont mangé ») ; l'imparfait de l'auxiliaire donne l'équivalent de ce que cette tradition appelle le plus-que-parfait français (« ils avaient mangé ») ; le futur de l'auxiliaire donne l'équivalent de ce qu'elle appelle le futur antérieur français (« ils auront mangé ») ; enfin, le conditionnel de l'auxiliaire donne l'équivalent de ce qu'elle appelle le conditionnel passé français (« ils auraient mangé »).
- Pour chaque tiroir flexionnel, on a l'opposition entre l'absence et la présence de /fin/.
- Alors que pour la série sans /fin/ on a exclusivement l'auxiliaire /la/, lorsque l'on a /fin/ (aspect transcendant), on note des alternances entre /la/ (« avoir ») et /le/ (« être ») : les formes /la/, /nora/, /nore/, font partie du paradigme flexionnel de l'équivalent de « avoir », alors que les formes /(le)te/, /sra/, /sre/, appartiennent à celui de l'équivalent de « être ».

Nous avons vu qu'il y a lieu de distinguer les préverbes et les auxiliaires. Plusieurs différences motivent cette distinction. Tout d'abord, les auxiliaires peuvent être séparés des verbes auxquels ils sont reliés, mais ce n'est pas le cas des préverbes, qui précèdent toujours immédiatement les verbes. Exemples : /avã zot te i mãž pa bœf/ (« avant, ils ne mangeaient pas de bœuf ») ; /u le syr zot i sava pa mãže/ (« tu es sûr qu'ils ne vont pas manger »).

Seconde différence : les préverbes sont invariables, tandis que les auxiliaires connaissent la flexion. Enfin, les préverbes sont suivis de formes verbales tensées, alors que les auxiliaires sont suivis de formes verbales non tensées. Ainsi, dans /avã zot te i mãž pa bœf/, les préverbes /te i/ sont suivis de la forme de présent /mãž/, alors que dans /u le syr zot i sava pa mãže/, l'auxiliaire /sava/ est suivi de la forme non tensée /mãže/ (infinitif).

Un préverbe étant inséparable du verbe (à mode tensé/fini), il forme avec celui-ci un constituant. Ainsi, dans /zot i dās sega/ (« ils dansent le séga »), on a un constituant /i dās/, et la structure de la phrase est la suivante : [zot + [[i dās] [sega]]. Il est clair que la relation syntaxique entre auxiliaire et verbe est moins « serrée », étant donné la séparabilité de ces éléments, que la relation entre préverbe et verbe¹⁸.

Ces différences militent fortement, on l'aura compris, en faveur d'une distinction nette entre des préverbes invariables et des auxiliaires connaissant des propriétés flexionnelles, à l'instar des autres verbes.

Formes non tensées

La forme /dāse/ (« danser ») qui apparaît dans les structures auxiliées telles que /kāsa zot la dāse/ (« quand ont-ils dansé ? ») ou /usa zot i sava dāse/ (« où vont-ils danser ? ») est la forme non tensée du

¹⁸ Les préverbes doivent d'ailleurs être considérés comme des clitiques plutôt que comme des « mots ».

verbe. Les verbes réguliers comme /dās/ ne connaissent apparemment qu'une seule forme non tensée susceptible de suivre un auxiliaire ou un autre verbe : /dāse/, avec le marqueur flexionnel /-e/, homophone du marqueur d'imparfait flexionnel (cf. *supra*), que l'on trouve dans /zot i dāse/ (« ils dansaient »), par exemple.

Si l'on se contentait d'observer les verbes comme /dās/, on serait tenté de conclure que le verbe réunionnais ne possède qu'une seule forme non tensée. L'observation de certains verbes irréguliers révèle qu'il existe en fait deux formes non tensées régies par un auxiliaire ou un autre verbe. On s'en aperçoit en comparant, par exemple, le verbe régulier /dās/ (« danser ») et le verbe irrégulier /vø/ (« vouloir ») :

/kāsa zot la dāse/ (« quand ont-ils dansé ? ») ;

/zot la vuly sa/ (« ils ont voulu ça ») ;

/kāsa zot va dāse/ (« quand danseront-ils ? ») ;

/zot va vulwar laržā/ (« ils voudront l'argent »).

Force est de reconnaître que le verbe /vø/ distingue un infinitif : /vulwar/, et un participe passé : /vuly/. Peu importe ici la terminologie, et peu importe que l'on pense que ces termes seraient empruntés à la grammaire du français : ce qui compte en la matière, c'est non pas l'usage de tel ou tel terme, mais la réalité linguistique. Finalement, créole réunionnais et français sont ici bien proches, si l'on compare ce qui est comparable, c'est-à-dire créole oral et français oral, la graphie française masquant les faits¹⁹. En effet, le français connaît lui aussi le syncrétisme entre infinitif et participe passé, avec une forme unique /dāse/ pour « danser », alors que son verbe « vouloir » distingue infinitif : « vouloir » = /vulwar/, et participe passé : « voulu » = /vuly/.

En résumé, si l'on prend un verbe créole comme /dās/, on constate que sa forme fléchie /dāse/, avec le marqueur /-e/, correspond en fait à trois réalités grammaticales profondes distinctes : (a) l'imparfait synthétique, flexionnel, équivalent sémantique de l'imparfait analytique : /zot i dāse/ (« ils dansaient ») = /zot te (i) dās/ ; (b) l'infinitif : /zot i sava dāse/ (« ils vont danser ») ; (c) le participe passé : /kāsa zot la dāse/ (« quand ont-ils dansé ? »). Cette tripartition, qui est un cas de syncrétisme, se justifie par les formes de verbes qui connaissent trois formes de surface distinctes en l'occurrence. Voici ce qu'il en est pour /vø/, par exemple :

- imparfait /vule/ : /zot i vule pa sa/ (« ils ne voulaient pas ça ») ;

- infinitif /vulwar/ : /zot va vulwar laržā/ (« ils voudront l'argent ») ;

- participe passé /vuly/ : /zot la vuly sa/ (« ils ont voulu ça »).

Ce verbe possède d'ailleurs en fait les six formes distinctes suivantes : /vø/ (présent), /vule/ (imparfait), /vudra/ (futur), /vudre/ (conditionnel), /vulwar/ (infinitif), /vuly/ (participe passé)²⁰.

¹⁹ À l'écrit, le français différencie en effet l'infinitif « danser » et le participe passé « dansé », alors qu'à l'oral on a /dāse/ dans les deux cas. La graphie française occulte ici le syncrétisme.

²⁰ Comment prétendre dans ces conditions, comme certains n'hésitent pas à le faire, que le verbe réunionnais ne connaît pas la flexion ?

Troncation des formes non tensées

La distinction entre formes verbales tensées et formes verbales non tensées est également motivée par la règle de troncation, qui n'affecte que les secondes. La troncation consiste à effacer la voyelle désinentielle finale /-e/, mais uniquement lorsque celle-ci est le marqueur flexionnel d'une forme non tensée. Exemples²¹ :

- (1) /zot i dās/ (« ils dansent »);
- (2) /zot te (i) dās/ (« ils dansaient »);
- (3) /zot i dāse/ (« ils dansaient »);
- (4) /zot i dāse sega/ (« ils dansaient le séga »);
- (5) /zot i sava dāse/ (« ils vont danser »);
- (6) /zot i sava dās sega/ (« ils vont danser le séga »);
- (7) /kāsa zot la dāse/ (« quand ont-ils dansé ? »);
- (8) /kāsa zot la dās sega/ (« quand ont-ils dansé le séga ? »).

En (1, 2, 6, 8), on a la forme /dās/ et en (3, 4, 5, 7), on a la forme /dāse/. Si l'on se contentait de cette observation sans chercher à trouver une explication rationnelle ou des principes clairs gouvernant la distribution des formes, on pourrait en déduire que le verbe en possède simplement deux, l'une courte : /dās/, et l'autre longue : /dāse/²², sans avoir recours à la bipartition entre formes tensées et formes non tensées. Mais un examen plus approfondi révèle un état des choses bien plus complexe. En effet, la forme /dās/ n'apparaît pas pour les mêmes raisons d'une part en (1, 2), et d'autre part en (6, 8) :

- en (1, 2), la forme /dās/ est la forme tensée non marquée, autrement dit, en termes traditionnels, la forme de présent ;
- en (6, 8), la même forme apparente /dās/ apparaît dans un contexte bien précis : elle suit un autre verbe (/sava/ en (6)), /la/ en (8)) et en outre elle précède un complément (voir plus loin pour des détails supplémentaires).

En (2), on peut s'étonner de trouver la forme de présent dans une suite que l'on qualifie d'imparfait (voir *supra*). L'explication est que c'est le préverbe /te/ qui exprime ici l'imparfait, et que ce /te/ étant un préverbe, il doit être suivi d'une forme verbale tensée, que le /i/ s'interpose ou non (le /i/ exigeant lui-même une forme tensée à sa droite). L'imparfait étant déjà exprimé par /te/, la forme tensée placée à sa droite ne peut être que la forme non marquée (= « présent »).

Cet imparfait basilectal est en concurrence avec un imparfait acrolectal /dāse/ en (3, 4) : or cet imparfait acrolectal maintient son marqueur flexionnel /-e/ même quand il est suivi d'un objet direct, ce qui est le cas en (4). La conclusion est évidente : les formes tensées, en l'occurrence ici l'imparfait flexionnel, ne subissent pas de troncation de leur finale, qui se maintient dans tous les contextes. En

²¹ Voir note 8 *supra*.

²² Certains descripteurs se contentent de défendre cette analyse sommaire. Je préfère présenter ma propre description des faits plutôt que de critiquer leur approche.

d'autres termes, la désinence /-e/ de l'imparfait flexionnel /dāse/ ne peut subir la troncation : elle est fixe.

Voyons à présent en quoi consiste exactement la règle de troncation. Observons pour cela les formes (5, 6, 7, 8), que je reproduis ci-dessous afin de faciliter la lecture :

- (5) /zot i sava dāse/ (« ils vont danser ») ;
- (6) /zot i sava dās sega/ (« ils vont danser le séga ») ;
- (7) /kāsa zot la dāse/ (« quand ont-ils dansé ? ») ;
- (8) /kāsa zot la dās sega/ (« quand ont-ils dansé le séga ? »).

Dans ces quatre exemples, on a affaire à une forme non tendue du verbe équivalent de « danser » : en (5, 7), cette forme est longue : /dāse/ ; en (6, 8), elle est courte : /dās/, en vertu de la règle de troncation énoncée plus haut. Je la rappelle : la forme longue est tronquée lorsqu'elle précède un complément (voir plus loin la condition supplémentaire). Mais le point le plus important pour notre argumentation est celui-ci : cette règle de troncation n'affecte que les formes non tendues, puisque l'imparfait flexionnel reste intact dans le même contexte, comme en (4).

Par la description des données et par la formulation claire de la règle de troncation²³, j'espère avoir convaincu le lecteur que le verbe en créole réunionnais possède deux séries de formes : des formes tendues et des formes non tendues, puisque seules les secondes subissent la troncation. Cette démonstration va dans le même sens que la confrontation opérée plus haut entre les verbes réguliers comme /dās/ (« danser »), /māž/ (« manger ») et les verbes irréguliers comme /vø/ (« vouloir »).

Observons à présent les exemples suivants, qui vont nous permettre d'affiner notre analyse :

- (1) /zot la fin māž la kaz ut matāt/ (« ils ont déjà mangé chez ta tante ») ;
- (2) /zot la fin māže % bonør komsa/²⁴ (« vous avez déjà mangé, si tôt ? »).

En (1), la forme non tendue /māže/ subit la troncation alors que le complément qui la suit est un circonstant : cela montre que la troncation s'applique même lorsque le complément qui suit la forme verbale non tendue n'est pas un objet direct, par exemple, et donc même lorsque la relation syntaxique entre le verbe et ce qui le suit est moins serrée qu'avec un objet direct. Or en (2), le circonstant n'entraîne pas la troncation. Comment expliquer cette divergence ? L'explication est à mon sens d'ordre prosodique, et non pas simplement syntaxique. Je propose le principe suivant : le marqueur flexionnel de la forme non tendue n'est effacé par la règle de troncation que si deux conditions sont satisfaites. Ces conditions sont les suivantes : (a) un complément est placé à droite du verbe ; (b) le verbe n'est pas en position finale de groupe rythmique.

En (1), le verbe n'est pas final d'un tel groupe, alors qu'il l'est en (2) : le principe prosodique additionnel est donc respecté. Nous verrons plus loin que la troncation n'est pas la seule règle du créole réunionnais à obéir à des contraintes prosodiques.

²³ Cette formulation est encore provisoire : voir plus loin les conditions prosodiques.

²⁴ Dans cette transcription, le symbole % représente une frontière de groupe rythmique.

Le préverbe /i/ : emplois comme marqueur prédicatif

Le préverbe /i/ joue un rôle central dans la syntaxe du créole réunionnais et il mérite à ce titre une attention particulière. Voyons les contextes dans lesquels il apparaît. Je commencerai par le /i/ précédant les formes des verbes autres que /la/, /na/ (« avoir »), /le/ (« être ») et /va/ (auxiliaire de futurité). Il importe dans un premier temps d'observer les occurrences de /i/ après un sujet nominal ou après le pronom personnel /zot/ car, comme nous le verrons plus loin, les pronoms personnels à finale vocalique entraînent des règles phonologiques qui viennent en quelque sorte « parasiter » les règles syntaxiques. Je me limiterai donc pour le moment à des exemples avec /zot/ comme sujet²⁵. Voici l'ensemble des cas possibles avec les formes tensées du paradigme flexionnel de /dās/ :

- /zot i dās/ (« ils dansent ») ;
- /zot te (i) dās/ (« ils dansaient ») ;
- /zot i dāse/ (*id.*) ;
- /zot i dāsra pa/ (« ils ne danseront pas ») ;
- /zot i dāsre/ (« ils danseraient »)²⁶.

On voit bien que le /i/ apparaît systématiquement dans chaque cas avant une forme tensée, et optionnellement lorsqu'il est lui-même précédé du préverbe /te/, marqueur de l'imparfait analytique (/zot te (i) dās/)²⁷. La phrase suivante montre bien que /i/ ne précède que les formes tensées : /zot i vø pa dāse/ (« ils ne veulent pas danser »). En effet, dans cet exemple, /i/ se combine avec la forme tensée /vø/, mais il est exclu avant la forme non tensée /dāse/.

Les pronoms personnels à finale vocalique troublent le jeu syntaxique, car ils entraînent des règles phonologiques d'effacement de /i/ ou de contraction. Exemples au présent : /mi dās/ (« je danse ») ; /v(u) dās/, /vi dās/ (« tu danses ») ; /li dās/ (« il/elle danse ») ; /nu dās/, /ni dās/ (« nous dansons »). La forme /mi/ doit s'analyser en fait comme le produit d'une contraction obligatoire, la forme pleine du pronom de 1sg étant /mwẽ/ : /mwẽ + i dās/ ⇒ /mi dās/. Pour la 2sg, la forme de loin la plus fréquente est /u/, qui entraîne l'effacement du préverbe /i/ : /u dās/, mais la forme plus ancienne est /vu/, qui peut se contracter : /vu + i dās/ ⇒ /vi dās/. Dans la même logique, /nu/ entraîne soit l'effacement du préverbe : /nu dās/, soit la contraction, qui est donc optionnelle : /nu + i dās/ ⇒ /ni dās/. Enfin, après /li/ (pronom épïcène), le préverbe /i/ est régulièrement effacé en raison de son identité phonologique avec la voyelle finale du pronom : /li + i dās/ ⇒ /li dās/. La comparaison avec /el/ révèle bien la validité des règles phonologiques exposées, puisque l'on a ceci : /li dās/ (« il/elle danse ») ~ /el i dās/ (« elle danse »). On voit bien que c'est la finale du pronom qui est responsable des modifications : seule une finale consonantique préserve à tous les coups le préverbe /i/. Autrement dit, dans une suite

²⁵ Le pronom /el/ aurait pu faire l'affaire aussi, car les deux seuls pronoms personnels à finale consonantique sont /el/ (3sg, féminin) et /zot/ (2pl/3pl).

²⁶ Comme déjà indiqué (voir note 8 *supra*), ce type d'énoncé serait évidemment plus naturel avec une suite, mais mon but est ici de présenter des séries.

²⁷ On peut légitimement attribuer ce caractère facultatif de /i/ dans ce contexte au fait que la phrase comporte déjà le préverbe /te/ : si cette observation est exacte, cela revient à dire que la présence d'un préverbe est requise, que ce soit /te/ ou /i/, ou les deux.

comme /li dās/, par exemple, le préverbe /i/ est présent syntaxiquement, mais absent phonologiquement : il n'est pas « matérialisé ». Nous pouvons donc retenir le principe suivant : un verbe ordinaire à forme tensée exige le préverbe /i/ d'un point de vue syntaxique, mais certaines règles phonologiques l'effacent après un pronom personnel à finale vocalique. C'est pourquoi dans la suite, je ne proposerai que des exemples avec /zot/ comme sujet.

Dans l'attente, il importe de préciser que la fonction que je postule pour le préverbe /i/ est celle de marqueur prédicatif (voir *supra*)²⁸, et absolument pas de marqueur de temps/aspect. Nous verrons plus loin l'importance de cette analyse. Ainsi, dans une phrase comme /zot i kone au/ (« ils te connaissent »), on a un sujet : /zot/, et un prédicat : /i kone au/, les deux formant une relation prédicative. Dans ce contexte, le /i/ assure plusieurs fonctions :

- il indique que l'on a un prédicat fini et tensé ;
- il met en relation sujet et prédicat ;
- il sert de frontière entre sujet et prédicat, en étant placé du côté prédicatif ;
- il signale qu'à sa droite on a une forme verbale finie et tensée ;
- il signale qu'à sa gauche on a un sujet exprimé dans une structure finie et tensée.

La dernière assertion pourrait être contestée au vu d'énoncés comme celui-ci : /i di pa sa/ (« on ne dit pas ça »). Mais dans une telle phrase, on peut postuler à gauche du préverbe /i/ une position syntaxique vide, que l'on peut symboliser par PRO, pronom non « matérialisé » dont la référence est indéfinie (cf. fr. « on ») : /PRO i di pa sa/. Si l'on accepte cette entité abstraite, les énoncés sans sujet apparent ne constituent pas des contre-exemples.

Passons à présent aux cas où le préverbe /i/ n'apparaît pas avant une forme verbale tensée. Le verbe /le/ (« être ») présente à cet égard un paradoxe apparent. En effet, /i/ apparaît avant certaines de ses formes tensées et non avant d'autres :

- /zot le malad/ (« ils sont malades ») ;
- /zot lete malad/ (« ils étaient malades ») ;
- /zot i sra malad/ (« ils seront malades ») ;
- /zot i sre malad/ (« ils seraient malades »)²⁹.

Deux hypothèses sont *a priori* en concurrence : une hypothèse sémantique, selon laquelle le temps employé est responsable, et une hypothèse de nature plus structurelle. Je vais défendre ici la seconde position, consistant à postuler que le préverbe /i/ n'apparaît pas avant les formes de /le/ commençant par un /l/, mais qu'il apparaît dans les autres cas. J'irai plus loin, dans la mesure où les formes non tensées de ce verbe sont /et/ (« être », infinitif) et /ete/ (« été », participe passé), comme l'indiquent les exemples suivants : /zot va et malad/ (« ils seront malades ») ; /zot la deža ete malad ek sa/ (« ils ont déjà été malades avec ça »).

²⁸ Mon analyse est différente de celle de Cellier (1985 : 86-87) ou de celle de Staudacher-Valliamée (2004 : 87).

²⁹ Il va de soi que cet énoncé serait plus naturel avec une suite (voir note 8 *supra*), par exemple : /zot i sre malad si zot lave pa prā ē tizan/ (« ils seraient malades s'ils n'avaient pas pris de tisane »).

L'existence de ces formes non tensées incite à analyser les formes /le/ et /lete/ de la manière suivante : /l-e/, /l-et-e/. Autrement dit, on a une base verbale avec deux allomorphes, qui sont /-et-/ (comme à l'infinitif) et /-e/. Dans /l-et-e/, le /-e/ qui suit la base verbale /-et-/ est le marqueur du participe passé. Dans cette analyse, le /l-/ doit être interprété comme un préfixe qui n'apparaît qu'au présent et à l'imparfait, autrement dit avant la variante /-e(t)-/ de ce verbe. Au futur et au conditionnel, la base verbale prend la forme /s-/ avant un marqueur flexionnel commençant par un /r-/ (/ra/, /re/), et dans ce contexte, le préfixe /l-/ ne peut apparaître.

Pour expliquer la distribution apparemment erratique du préverbe /i/, il suffit de postuler que le préfixe /l-/ assure en fait exactement la même fonction de marqueur prédicatif que le /i/ (voir *supra*) : leur coexistence est donc impossible, puisqu'ils sont en réalité en distribution complémentaire. Cette analyse est confortée par la présence de /i/ avant une forme du verbe « être » créole ne commençant pas par le préfixe /l-/: /zot i sra malad/, /zot i sre malad/.

Le recours à une hypothèse sémantique justifiant l'absence ou la présence de /i/ avant une forme tensée du verbe /le/ serait totalement injustifiée : en effet, la forme de futur flexionnel que l'on a dans /zot i sra malad/ est exactement synonyme de l'expression périphrastique de la futurité avec l'auxiliaire /va/: /zot i sra malad/ = /zot va et malad/ (« ils seront malades »). Or la forme de futurité avec /sra/ implique la présence de /i/, mais pas sa paraphrase avec /va/³⁰, qui l'interdit, alors que l'expression de l'imminence par /sava/ implique la présence de /i/: /zot i sava et malad/ (« ils vont être malades »).

L'absence du préverbe /i/ avant les formes tensées de /la/, /na/ (« avoir ») va s'expliquer de la même façon que pour /le/ (« être »). En effet, ce verbe a les formes tensées suivantes :

- présent : /la/, /na/³¹ ;
- imparfait : /lave/ ;
- futur : /nora/ ;
- conditionnel : /nore/.

Aucune de ces formes ne tolère le préverbe /i/ :

- /zot la fin mǎže/ (« ils ont déjà mangé ») ;
- /zot na ě žoli kaz/ (« ils ont une belle maison ») ;
- /zot lave pa di sa/ (« ils n'avaient pas dit ça ») ;
- /zot nora ě kado si zot i travaj bjě/ (« ils auront un cadeau s'ils travaillent bien ») ;
- /zot nore dāse si la myzik lete gajar/ (« ils auraient dansé si la musique était chouette »).

Dans l'esprit de l'hypothèse qui a été proposée pour /le/ (« être »), il est logique de postuler que les formes tensées de /la/, /na/ (« avoir ») commencent elles aussi par un préfixe jouant le rôle de

³⁰ Je traite plus loin la question de l'absence de /i/ avant l'auxiliaire /va/.

³¹ La place me manque pour expliquer en détail la distribution des formes /la/ et /na/ : disons pour simplifier, et sans prétendre être exhaustif, que /la/ est utilisé pour l'auxiliaire du parfait, alors que /na/ est utilisé pour la possession ou l'existence (cf. « il y a »). Dans les deux cas, la base verbale commune est /-a/ : seul le préfixe, /l-/ ou /n-/, change selon le type d'emploi au présent.

marqueur prädicatif, ce qui rend à nouveau inutile le recours à /i/. Les formes tensées en question s'analyseront comme suit : /l-a/, /n-a/, /n-o-ra/, /n-o-re/. Autrement dit, la base verbale est soit /-a/, soit /-o-, et le préfixe est soit /l-/, soit /n-/. Les affixes /-ra/ et /-re/ sont les marqueurs flexionnels habituels du futur et du conditionnel, respectivement. Cette analyse avec préfixe /l-/ ou /n-/ est confirmée par la forme de l'infinitif : /a(v)war/. Cet infinitif existe, même s'il est moins employé que son homologue français. Exemple : /sa u pø a(v)war ek li/ (« ça tu peux l'avoir avec lui »). On voit bien que, comme aux formes non tensées de /le/ (« être »), le préfixe n'apparaît pas aux formes non tensées de /la/, /na/ (« avoir »). La forme d'infinitif /a(v)war/ peut d'ailleurs se segmenter comme suit : /a(v)-war/, avec une base /a(v)-/, que l'on retrouve au présent : /l-a/, /n-a/, et à l'imparfait : /l-av-e/. Cette analyse corrobore l'idée que le /l-/ ou /n-/ initial des formes tensées est un préfixe. À nouveau, ce préfixe est en distribution complémentaire avec le préverbe /i/, rendant celui-ci inutile (et interdit).

En dehors des formes préfixées de /le/ (« être ») et de /la/, /na/ (« avoir »), un seul autre verbe à forme tensée n'est pas précédé du préverbe /i/ : il s'agit de l'auxiliaire de futurité /va/. Exemple : /kosa zot va mǎže/ (« que mangeront-ils ? »). Il est difficile de postuler que cet auxiliaire /va/ possède un préfixe ou autre élément qui serait l'équivalent fonctionnel du préverbe /i/, et dont la présence pourrait être invoquée pour expliquer ainsi l'absence de ce dernier.

L'explication doit donc être différente. Je pense qu'elle est à chercher du côté d'une propriété spécifique de /va/, qui est la suivante : cet auxiliaire n'existe que sous cette forme unique de présent (d'un point de vue flexionnel) ; on a donc affaire à un verbe invariable et toujours fini et tensé par nature, ce qui est en accord avec le fait supplémentaire qu'il n'existe que comme auxiliaire, alors que /le/ (« être ») et /la/, /na/ (« avoir ») ont des emplois comme auxiliaires, mais aussi des emplois autres : copule, verbe de localisation, etc. pour le premier, possession, existence, etc. pour le second.

On peut donc avancer l'hypothèse qu'un pur auxiliaire comme /va/, hautement spécialisé et fortement grammaticalisé, et qui plus est n'existant lui-même que sous une forme unique tensée, n'a aucunement besoin du préverbe /i/ : en fait, cette fois, ce n'est pas un préfixe qui est fonctionnellement équivalent au préverbe /i/, mais c'est le verbe auxiliaire lui-même qui joue ce rôle, interdisant ainsi le préverbe /i/.

Il est intéressant de comparer à cet égard /va/, auxiliaire de la futurité non imminente, avec /sava/, auxiliaire de l'imminence : /kosa zot i sava mǎže/ (« que vont-ils manger ? »). À l'inverse de /va/, le verbe /sava/ peut être auxiliaire ou non auxiliaire : /mi sava mǎ kaz/ (« je vais chez moi »). Par ailleurs, contrairement à /va/, il possède plusieurs formes tensées : /mi ire bjē mǎ kaz/ (« j'irais bien chez moi »). Le verbe /sava/ est précédé du /i/ à l'imparfait aussi, quelle que soit la variante d'imparfait³² : /zot te (i) sava dǎse/ (« ils allaient danser ») ; /zot i ale dǎse/ (*id.*). Ces différences expliquent que /va/ est incompatible avec /i/, alors que les formes tensées de /sava/ l'exigent.

³² Rappelons toutefois que le /i/ est toujours optionnel après le préverbe /te/ de l'imparfait périphrastique.

Pour la clarté de l'exposé, je qualifierai de prédicatifs les emplois du préverbe /i/ qui viennent d'être expliqués ci-dessus.

Le préverbe /i/ : emplois prosodiques

Nous allons à présent examiner des emplois du préverbe /i/ différents de ceux qui ont été étudiés dans la section précédente. Considérons pour commencer les exemples suivants :

- (1) /zot le zot kaz/ (« vous êtes chez vous ? ») ;
- (2) /zot le usa la/ (« où êtes-vous, là ? ») ;
- (3) /la usa zot i le/ (« là, où êtes-vous ? ») ;
- (4) /usa mi le/ (« où suis-je ? »).

Les exemples (1, 2) sont dans la ligne de ce qui précède, avec des emplois purement prédicatifs de /i/. Mais comment rendre compte des exceptions apparentes en (3, 4) ? En effet, dans ces énoncés, le /i/ précède une forme de /le/ préfixée en /l-/, ce qui devrait au contraire bloquer son emploi d'après les règles que j'ai postulées jusqu'à présent. L'explication devra rendre compte de l'absence de /i/ dans les énoncés interrogatifs suivants, à l'imparfait, alors même que l'on a /i/ en (3, 4), énoncés interrogatifs au présent, ce qui révèle au moins que l'on ne peut invoquer le caractère interrogatif des structures :

- (5) /la usa zot lete/ (« là, où étiez-vous ? ») ;
- (6) /usa mwē lete/ (« où étais-je ? »).

L'explication que je vais proposer se situe à l'intersection de la syntaxe et de la prosodie. Pour simplifier, je dirai que les emplois de /i/ en (3, 4) sont de nature prosodique. Plus précisément, la raison de son apparition dans ces exemples est à la fois syntaxique et prosodique.

Voyons tout d'abord quels sont les points communs aux exemples (3, 4, 5, 6) : c'est le fait que le verbe /le/ n'est pas suivi d'un syntagme syntaxiquement gouverné par lui, alors que c'est le cas en (1, 2).

Seconde question : quel est le point commun aux exemples (5) et (6) ? Il est clair que c'est le caractère dissyllabique de la forme /lete/. On peut déjà en déduire que lorsque la forme de /le/, non suivie d'un syntagme syntaxiquement gouverné par elle, est dissyllabique (/lete/), le /i/ n'apparaît pas. Ce /i/ apparaît en fait quand la forme de /le/ (non suivie d'un syntagme syntaxiquement gouverné par elle) est monosyllabique, ce qui donne finalement une suite dissyllabique /...i le/. En d'autres termes, dans le contexte syntaxique indiqué, la forme de /le/ doit former une suite dissyllabique soit à elle seule, avec son marqueur prédicatif préfixé : /l-et-e/, soit avec le préverbe /i/, qui vient ici en quelque sorte en renfort prosodique : /...i l-e/. La contrainte est la suivante : il faut que l'on ait deux syllabes, soit du type /lete/, soit du type /...i le/, lorsque le verbe /le/ n'est pas suivi d'un syntagme syntaxiquement gouverné par lui.

Examinons à présent l'exemple suivant : /usa zot i sra/ (« où seront-ils ? »). Dans ce cas, le /i/ assure une double fonction : à la fois celle de renfort prosodique et de marqueur prédicatif, puisque la forme

/sra/ n'est pas préfixée. Remarquons que certains locuteurs ont pour cette forme de futur une variante « francisée » /søra/ ; or, malgré le caractère dissyllabique de cette variante, les locuteurs qui la pratiquent insèrent un /i/ dans ce contexte, ce qui entraîne que l'on a finalement trois syllabes (/i søra/) et non deux : /usa zot i søra/ (« où seront-ils ? »). Mais ce fait ne saurait constituer un contre-exemple aux règles postulées ici : en effet, en l'absence de /i/, l'énoncé serait dépourvu de marqueur prédicatif, puisqu'il n'y aurait ni le préfixe /l-/ ni le /i/ pour assurer cette fonction. Or en l'absence de marqueur prédicatif, l'énoncé serait agrammatical. Dans le dernier énoncé cité, le /i/ est donc purement prédicatif, et non prosodique.

Autre remarque qui confirme la validité de l'hypothèse : alors que la forme d'imparfait /lete/ a une variante abrégée /te/, celle-ci ne peut apparaître dans */usa zot te/, puisque l'abrègement rendrait monosyllabique la suite concernée. En revanche, l'imparfait basilectal est parfaitement licite dans le contexte qui nous intéresse ici, c'est-à-dire, rappelons-le, quand le verbe /le/ n'est pas suivi d'un syntagme syntaxiquement gouverné par lui : /usa zot te i le/ (« où étiez-vous ? »)³³. Mais il s'agit d'une construction analogique, acceptable seulement dans les structures interrogatives, et lorsque aucun syntagme gouverné par le verbe /le/ ne suit celui-ci. La phrase suivante est donc agrammaticale : */zot te i le zot kaz/ (« vous étiez chez vous »). La variante correcte sera dans ce cas /zot (le)te zot kaz/.

Notons aussi que dans la description du contexte, j'ai bien spécifié qu'il s'agissait de l'absence à sa droite d'un syntagme *gouverné* par le verbe /le/. Ainsi, dans l'exemple suivant, le verbe /le/ n'est pas en position finale, mais les compléments qui suivent le verbe /le/ ne sont pas gouvernés par lui, car il s'agit de circonstants périphériques : /usa zot i le kã mi sava bazar/ (« où êtes-vous quand je vais au marché ? »). Le syntagme gouverné par /le/ est /usa/, antéposé. Il faut donc insérer le /i/ à valeur de renfort prosodique.

Il est particulièrement intéressant de constater que la traduction de la phrase de Descartes « Je pense, donc je suis » obéit aux principes énoncés plus haut : /mi mažin alor mi le/³⁴. En effet, la forme /le/, en emploi absolu dans cet énoncé, n'est ici suivie d'aucun syntagme gouverné par elle : il faut donc insérer le /i/ prosodique (qui se trouve dans la forme sujet /mi/, analysable en /m-i/).

Tous les principes qui viennent d'être exposés s'appliquent aussi au verbe /la/, /na/ (« avoir »), même si les moyens linguistiques sont un peu différents. Pour ce verbe, le problème ne se pose que pour la variante qui a le préfixe /n-/ au temps non marqué, donc pour /na/, et non pour /la/. En effet, sous la forme /la/, soit ce verbe gouverne un syntagme au participe passé quand il est auxiliaire, soit il gouverne un nom comme /fẽ/, /swaf/, /pør/ quand il est verbe support, et dans les deux cas le terme gouverné est postposé à /la/, quel que soit le temps : /kosa zot la fe/ (« qu'ont-ils fait ? »), /zot la swaf/ (« ils ont soif »).

³³ La variante « classique » reste /usa zot lete/.

³⁴ Je dois cette traduction à Carpanin Marimoutou (communication personnelle).

Restent les emplois de type possession ou les structures existentielles (« = il y a »). Le paradigme nous donne les formes tensées /na/, /lave/, /nora/, /nore/. Le problème ne peut se poser qu'avec /na/, qui est la seule forme monosyllabique. Dans les cas où le contexte exige une forme dissyllabique, au lieu d'ajouter /i/ comme pour le verbe /le/, on applique à cette forme une règle de reduplication, ce qui donne /nana/ : /kosa zot nana/ (« qu'est-ce qu'ils ont ? »).

Notons que même lorsqu'une forme dissyllabique n'est pas requise, la forme /nana/ est permise (optionnellement) : /na(na) ě nafer pu u/ (« il y a quelque chose pour toi »).

Pour conclure sur ce qui vient d'être examiné, il est clair que la mise en relation des emplois prosodiques de /i/ avant le verbe /le/ avec la reduplication du verbe /na/ dans les mêmes conditions nous a permis de mettre à nouveau en évidence la sensibilité de la syntaxe du créole réunionnais à des éléments de nature prosodique.

Les pronoms personnels : facteurs prosodiques

Nous allons voir pour terminer que la distribution des formes des pronoms personnels obéit au même type de principes prosodiques que ceux que nous venons d'examiner.

Le créole réunionnais possède deux séries de formes pour les pronoms personnels :

- une série de formes monosyllabiques :

/mwě/ (1sg) ; /u/ (2sg) ; /li/, /el/ (3sg) ; /nu/ (1pl) ; /zot/ (2pl/3pl) ;

- une série de formes dissyllabiques :

/amwě/ (1sg) ; /au/ (2sg)³⁵ ; /ali/, /ael/ (3sg) ; /anu/ (1pl) ; /azot/ (2pl/3pl).

Les formes de la seconde série sont préfixées en /a-/. La forme /zot/ commune à la 2pl et à la 3pl est un cas de syncrétisme, qui a sans doute facilité l'introduction de la forme /banna/ pour la 3pl. Ce pronom, issu de */bādla/ (littéralement : « [cette] bande-là »), s'emploie en concurrence avec /zot/ pour la 3pl, mais uniquement en référence à des humains.

Revenons aux pronoms autres que /banna/, qui ont deux formes. On emploie la forme non préfixée en position préverbale de sujet ou après une préposition, et la forme préfixée en position postverbale : /el i sava mukat ali/ (« elle va se moquer de lui ») ; /li la fe sa pu u/ (« il a fait ça pour toi »).

Quant à la forme non alternante /banna/, elle s'emploie dans les deux contextes : /banna i kone au/ (« ils te connaissent ») ; /u kone banna/ (« tu les connais »).

Les pronoms régis se trouvent placés après le verbe et s'y présentent donc sous la forme préfixée : /zot i kone au/ (« ils te connaissent »).

Il nous faut à présent expliquer la distribution des formes non préfixées et des formes préfixées en /a-/. On pourrait être tenté dans un premier temps d'avancer l'idée que la forme non préfixée est une forme sujet et que la forme préfixée est une forme objet. En fait, cette hypothèse est invalidée par les structures impératives dans lesquelles le pronom sujet est postposé en l'absence d'objet direct : ce

³⁵ Pour la 2sg, mentionnons aussi pour mémoire /twe/, /atwe/, d'un emploi beaucoup plus rare que /u/, /au/.

sujet prend aussi le /a-/, ce qui montre que ce préfixe n'est pas l'indicateur de la fonction objet direct. Exemple : /ekut au/ (« écoute »)³⁶.

On en déduit que le préfixe /a-/ du pronom postverbal n'a pas pour rôle d'indiquer directement une fonction grammaticale, mais le plus important est sans aucun doute le facteur prosodique. Pour rendre compte de l'alternance entre formes non préfixées et formes préfixées, je propose ainsi une hypothèse de type rythmique, interférant avec la syntaxe : les pronoms personnels en position immédiatement postverbale doivent être préfixés en /a-/ afin d'être dissyllabiques. Dans ce contexte, le préfixe /a-/ a pour fonction d'ajouter une syllabe afin d'obtenir ce caractère dissyllabique. C'est donc tout à fait logiquement que le /a-/ n'est jamais préfixé à /banna/, qui a déjà une forme dissyllabique au départ : /u kone banna/ (« tu les connais »).

Cette hypothèse est confortée par le rôle de la négation /pa/. Si cette négation s'interpose entre le verbe et le pronom personnel postverbal, le /a-/ devient inutile, puisque l'ensemble négation + pronom donne un ensemble dissyllabique (/pa zot/) : /u kone pa zot/ (« tu ne les connais pas »). De même, si l'on ajoute le monosyllabe /tut/ après le pronom /zot/, le préfixe /a-/ est inutile, car l'ensemble forme à nouveau un groupe dissyllabique (/zot tut/) : /u kone zot tut/ (« tu les connais tous »).

Le caractère rythmique de la règle d'insertion de /a-/ est bien illustré par cet exemple : /aret au u kone pa zot/ (« arrête, tu ne les connais pas »). Peu importe la fonction du pronom : l'essentiel est d'obtenir un rythme iambique. Ainsi, dans la phrase impérative /aret au/, c'est le sujet /au/, dissyllabique, qui est postposé au verbe, donc employé sous la forme préfixée en /a-/, et l'on a en fin de phrase un objet direct, /zot/, séparé du verbe par le monosyllabe /pa/, et qui par conséquent n'a pas besoin d'être préfixé en /a-/: cette négation joue ici le même rôle rythmique que le préfixe /a-/, devenu inutile dans ce contexte. On voit bien que le préfixe /a-/ n'est pas un indicateur de fonction, mais que sa présence est conditionnée à la fois par la position du pronom personnel par rapport au verbe et par des facteurs prosodiques.

Conclusion

Dans ce travail, j'ai voulu décrire plusieurs séries de faits concernant la grammaire du créole réunionnais, en me limitant au domaine de la morphosyntaxe du verbe.

Tout d'abord, contrairement aux autres créoles à base française, qu'il s'agisse de ceux de l'océan Indien (mauricien, seychellois) ou de ceux de l'Atlantique (martiniquais, guadeloupéen, guyanais, haïtien, etc.), le créole réunionnais a conservé des éléments de flexion verbale.

Il est également le seul, dans ce cadre, à distinguer deux ensembles de formes verbales : les formes tensées (finies) et les formes non tensées (non finies).

³⁶ Une suite comme /ekut azot/ signifie, en fonction du contexte et/ou de l'intonation, soit « écoutez », avec sujet postposé sous la forme préfixée /azot/, soit « écoute-les/écoutez-les », avec objet direct, de forme préfixée aussi. C'est donc bien la position qui est déterminante pour le préfixe /a-/, et non la fonction syntaxique.

Cette bipartition des formes en deux séries est en accord avec les emplois syntaxiques du préverbe /i/ en réunionnais comme marqueur prédicatif caractéristiques des structures tensées (finies). Il fallait donc aussi poser des règles syntaxiques régissant les emplois du préverbe /i/ : nous avons pu constater à quel degré ces règles sont complexes.

Enfin, le point le plus intéressant dans la grammaire du créole réunionnais me semble être la très forte interaction entre syntaxe et prosodie : j'ai essayé de mettre en évidence à cette occasion certains principes rythmiques et syllabiques à l'œuvre dans la règle de troncation des formes verbales non tensées, dans certains emplois apparemment anomaux du préverbe /i/, dans la règle de reduplication du verbe /na/ (« avoir »), ainsi que dans la distribution des formes des pronoms personnels.

En bref, derrière un ensemble de faits en apparence disparates se cachent des principes sous-jacents communs et originaux du point de vue typologique. Dévoiler ces principes était l'objectif essentiel de cette contribution : j'espère l'avoir atteint.

BIBLIOGRAPHIE

- CELLIER, Pierre (1985), *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de la Réunion.
- CHAUDENSON, Robert (1974), *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion.
- CHAUDENSON, Robert (2003), *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.
- MUFWENE, Salikoko S. (2005), *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- STAUDACHER-VALLIAMÉE, Gillette (2004), *Grammaire du créole réunionnais*, Paris, SEDES.